

Vins de pays

Le Languedoc s'envole

Les vins de pays, tout le monde en parle, mais comment aborder une famille aussi vaste ? La RVF propose une sélection des meilleurs, à l'issue d'une dégustation dominée par les languedocs. **Par Philippe de Catenac**

A lors que l'on évoque une possible nouvelle hiérarchisation des AOC, nombre de vignerons ont, depuis longtemps, décidé de s'affranchir volontairement des contraintes imposées par l'Inao pour avoir le droit d'appartenir au label AOC. Un label par ailleurs ouvertement chahuté, voire controversé. Par sa rigueur souvent, par son laxisme parfois. Ils sont aujourd'hui nombreux à produire un simple vin de pays, quand ce n'est pas un vin de table, les meilleurs réussissant à pratiquer des tarifs supérieurs à ceux des AOC. Pour profiter de ce créneau porteur, surtout lorsqu'il s'agit de vin de pays avec mention de cépage, Bordelais et Bourguignons viennent d'obtenir le droit, dès 2006, d'en produire eux aussi.

L'épopée des Guibert

Mais qui sont ces vignerons qui ont misé sur les vins de pays ? Il y a d'abord les pionniers, comme le turbulent Aimé Guibert et son Mas de Daumas Gassac. En 1972, les époux Guibert achètent une ferme à l'abandon du côté d'Aniane, dans le Languedoc, pour y couler des jours heureux. Sur les conseils avisés des professeurs Henry Enjalbert (encépagement) et Émile Peynaud (vinifications), qui repèrent vite un terroir d'exception, ils deviennent vigneron et plantent du cabernet-sauvignon, cépage le



Le Languedoc, avec notamment le domaine Le Conte des Floris et le château Mas Neuf, se distingue en vins de pays, mais la Provence et les vins de Loire ne sont pas en reste.

mieux approprié au sol et au climat d'après Henri Angealbert. « L'objectif était de faire un grand vin, explique Samuel Guibert, un des fils d'Aimé. Ce cépage n'étant pas autorisé par l'Inao, le premier millésime est sorti en 1978 en vin de table avant d'être autorisé à passer en vin de pays en 1983. Vendre un vin de table noir comme de l'encre, extrêmement tannique était impensable à l'époque et il fut d'ailleurs

invendable. Seul le bouche-à-oreille et les relations nous permirent d'écouler les premières bouteilles. » Puis, grâce à la reconnaissance de quelques critiques spécialisés, dont un journaliste du Times, lequel n'hésita pas à qualifier ce vin de « Lafite du Languedoc », la curiosité attira les amateurs vers ce petit coin du Languedoc. « Ne pas être classé en AOC était et est toujours un handicap sur le marché national,

termine Samuel Guibert. C'est la raison pour laquelle notre vin était exporté à 70 % »

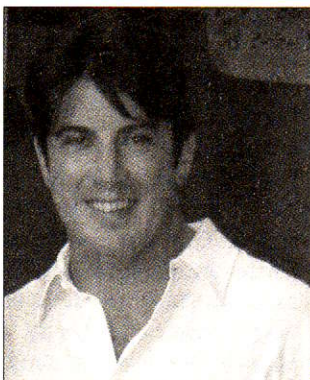
Le choix d'Éloi Dürrbach

Autre grand vin de pays médiatisé, le domaine de Trévallon d'Éloi Dürrbach (Bouches-du-Rhône). À son installation en 1973, Éloi Dürrbach peut légalement introduire une grande partie de cabernet-sauvignon dans son vin, alors classé en VDQS Coteaux d'Aix Les Baux. Mais en 1985, le décret d'AOC transformé modifie le pourcentage de cabernet autorisé. Dans les premiers temps, Éloi Dürrbach bénéficie d'une tolérance, vite annulée par la création de l'AOC Baux de Provence, qui réduit encore le taux de cabernet-sauvignon. Privé cette fois de dérogation, le millésime 1994 de Trévallon sort donc en vin de pays. « J'ai préféré continuer à faire le vin que je voulais, explique Éloi Dürrbach, quitte à m'exiler des AOC. Mon vin était connu dans le monde entier, la médiatisation autour de cette affaire a contribué à le faire connaître davantage. »

Chardonnay d'Humbrecht

Autre parcours, celui du vin de table produit depuis le millésime 2001 par la maison Zind-Humbrecht en Alsace. « Tout a commencé en 1988, quand nous avons planté du chardonnay sur un hectare jouxtant le clos Winsbuhl, le terroir nous paraissant très approprié à ce cépage », commente Olivier Humbrecht. En Alsace, le chardonnay est toléré dans ■■■■

■ ■ ■ la composition des créments, mais interdit pour les vins tranquilles. Or, dès 1991, il entre dans la composition du pinot blanc de la maison, à raison de 35 % contre 50 % d'auxerrois et 15 % de pinot blanc. « Comme je ne m'en suis jamais caché, cela s'est su, continue Olivier Humbrecht. La Répression des fraudes est alors venue me demander d'arracher ce chardonnay. » S'ensuivent de longues négociations au cours desquels Olivier Humbrecht tente d'infléchir la position de l'Inao avec des



Samuel Guibert, du Mas de Daumas Gassac, estime que « ne pas être classé en AOC reste un handicap ».

dégustations qui montrent tout l'intérêt du chardonnay dans l'assemblage. Mais au final, l'autorisation n'est pas accordée. Entre arracher son chardonnay, en faire du crémant (Zind-Humbrecht n'en produit pas) ou passer en vin de table, la maison a décidé de déclasser son vin en simple vin de pays. Ironie de l'affaire, alors qu'il ne se vendait pas en France, il s'est, depuis son déclassement, trouvé une clientèle nationale. Ainsi, petit à petit, dans les esprits comme dans les faits, les barrières psychologiques sont-elles tombées. D'autres ont embôité le pas de ces pionniers, avec talent et enthousiasme, comme Robert Skalli et ses fameux vins de cépages, par exemple.

Pompe... à fric

D'autres vigneron s'y sont mis, avec prudence mais détermination, tout en poursuivant

à côté la production d'AOC. C'est le cas de Christian Mocchi (Mas de Martin) et de sa cuvée Roi Patriote, de Jean-Louis Denois ou de Luc Baudet, du château Mas Neuf, dont les vins ont été plébiscités par notre jury. « L'AOC, c'est pleurs et grincements de dents, raille Jean-Louis Denois, qui produit six cuvées de vins de pays d'Oc à Roquetaillade, dans l'Aude, soit 60 % de sa production. Des restrictions, des contraintes avec des cépages interdits et d'autres qu'il faut conserver, sans parler des taxes qui en font une pompe à fric. Au contraire, avec les vins de pays, on peut faire un bien meilleur vin en toute liberté en intégrant des cépages interdits en AOC (comme le cabernet-sauvignon à Limoux) ». Et Jean-Louis Denois d'insister sur la qualité et la rigueur des agréments pour obtenir le label vin de pays d'Oc. Pourtant, il reconnaît que, parfois, les sommeliers ont davantage de mal à vendre des vins de pays à des prix élevés. « De toute façon, je pense que l'avenir est à la marque, à la signature du vinificateur plus qu'à l'appellation en elle-même », affirme-t-il.

Si beaucoup contournent la loi en faisant agréer en AOC des vins ne correspondant pas à la réglementation en matière d'encépagement (des vins 100 % syrah, par exemple, alors que le décret d'appellation oblige à un assemblage), Luc Baudet, du Mas Neuf, entend bien respecter l'esprit de la loi. C'est la raison pour laquelle, en marge de ses AOC Costières de Nîmes, il produit deux cuvées en rouge, classées en vins de pays. « Sur le décret d'appellation Costières, le grenache doit figurer à hauteur de 25 % par exemple », explique-t-il. Mais si c'est bien le cas dans l'encépagement, en réalité, certains vins ne correspondent pas à ces critères. J'essaie de respecter cet esprit et de conserver ces assemblages pour mes AOC. C'est pourquoi, possédant une



Selon Jean-Louis Denois, qui produit six cuvées de vins de pays d'Oc dans l'Aude, l'avenir est à la marque.

vieille parcelle de syrah qu'il m'a semblé intéressant de vinifier à part, je l'ai naturellement embouteillée sous l'appellation vin de pays. » Et notre vigneron, à l'instar de Jean-Louis Denois, de rappeler : « Intrinsèquement, c'est le produit qui doit parler, pas l'étiquette. D'ailleurs, le plus souvent, ces vins sont achetés par les restaurants étoilés dont les sommeliers ont toute liberté pour conseiller les clients et leur faire ainsi découvrir des vins sans se soucier de l'étiquette ».

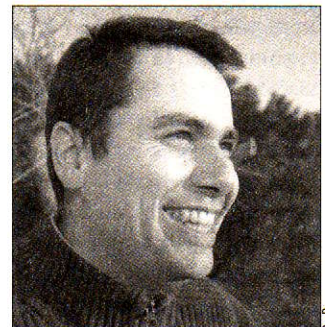
Les blancs du Mas d'Espanet

Et il y a les autres, ceux qui n'ont pas vraiment le choix, leur propriété n'ayant pas le droit de bénéficier d'une AOC. C'est le cas du Mas d'Espanet à Saint-Mamert, situé aux limites de l'appellation Coteaux du Languedoc. « Au départ, cela ne nous a pas dérangés, se souvient Agnès Armand. Surtout au niveau du blanc qui a démarré fort avec des cépages qui, de toute façon, ne seraient pas autorisés en AOC. Pour le rouge, au contraire, nous avons demandé l'accession en AOC. En effet, quand on produit un vin d'as-

semblage, comme c'est le cas chez nous, il est difficile de se faire connaître en catégorie vin de pays et donc de vendre son vin à des tarifs d'AOC. »

Les 60 meilleures cuvées

Restait à organiser cette dégustation. Vu le nombre colossal de vins de pays produits en France, nous avons présélectionné des domaines et des vins déjà dégustés par les membres du comité. Seuls les 60 meilleurs ont été retenus. Ils reflètent la tendance actuelle en France. Un des enseignements majeurs de cette dégustation est la disparité qualitative entre les vins du Languedoc-Roussillon et ceux des autres régions. Dans le Languedoc, les dégustateurs ont



« C'est le produit qui doit parler, pas l'étiquette », affirme Luc Baudet, du château Mas Neuf dans le languedoc.

été étonnés par la qualité et surtout l'homogénéité des vins, en rouge comme en blanc. Très rares ont été les notes faibles. À l'inverse, les autres régions françaises ont alterné bonnes (voire très bonnes) et mauvaises surprises. En tout cas, cette dégustation n'a laissé personne indifférent. Quand on vous dit que les vins de pays ont du caractère ! ■

LES CONDITIONS DE LA DÉGUSTATION

■ Les vins ont été dégustés en juillet 2004 à La RVF par Isabelle Bachelard, Linda Grabe, Anne Serres, Ignacio Briones, Éric Dugardin, Georges Lepré, Louis Pizarro, Jean-Emmanuel Simond, Robert Vifian et Philippe de Cantenac.

Les notes ont initialement été attribuées sur 10. Les étoiles sont une conversion de la moyenne obtenue par chaque cuvée. Cette méthode, si elle est fiable, a pu gommer les nuances apportées par les décimales.